

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2485

14 septembre 2015

SOMMAIRE

3A Capital COOP SA	119253	Semantica Sàrl	119239
4K Group Holding S.à r.l.	119265	Sépia S.à r.l.	119236
K Group Holding S.à r.l.	119265	Serimmir Fund	119240
MH Participations S.A.	119279	Settle Informatique SA	119240
Rhombe S.A.	119234	Sextant Participations S.A.	119240
Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF	119234	SFLW S.A.	119240
Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF	119234	Siboney Services S.A.	119237
Rochelux S.A., SPF	119234	Smart Immo S.A.	119236
Route 66 Properties S.A.	119235	SNI International Holdings S.à r.l.	119240
Royal Wings Spf S.A.	119234	Solvadis International S.à.r.l.	119237
Royal Wings Spf S.A.	119235	Stella Lux S.à r.l.	119237
RREI Holding S.A.	119235	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	119235
Rugo S.A.	119235	Supercristal de Luxe	119237
SAIC Lux, S.à r.l.	119238	Sustainable Development Fund, S.C.A., SI-CAR	119237
Salon PS Pure Style s.à r.l.	119238	Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR	119238
Sankaty Star S.à r.l.	119236	Velcan	119280
SAUDI ARABIA INVESTMENT COMPANY Spf S.A.	119238	Vord Trust SCSp	119278
SAUDI ARABIA INVESTMENT COMPANY Spf S.A.	119238	Vox Industries SCSp	119280
Sayo Holding S.à r.l.	119239	VRN S.à.r.l.	119275
Sclarea Four S.A. SPF	119239	Waterbrook	119241
S-Consulting S.A.	119236	Wellevue S.à r.l.	119271
Security-Service-Schmitt SA	119236	Wratislavia Buildings SCSp	119279
Sedgewick Holding S.à r.l.	119239	Ypso Holding S.à r.l.	119278
Select S.A.	119239		

Rhombe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125516/9.

(150135849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.067.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 23 juillet 2015

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., dont le siège social est situé au 83, Pafèbruch, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) venant à échéance lors de cette assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait sincère et conforme

ROBUST LINCOLN FUND S.A.-SICAV-SIF

Référence de publication: 2015125518/14.

(150135326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.067.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROBUST LINCOLN FUND S.A. - SICAV - SIF

Signature

Référence de publication: 2015125519/13.

(150135327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Rochelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.011.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125520/9.

(150136134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Royal Wings Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.408.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125528/9.

(150135157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Route 66 Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.15.

Référence de publication: 2015125526/10.

(150135244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Royal Wings Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.408.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125529/9.

(150135163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

RREI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.781.

Les statuts coordonnés au 29 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125531/10.

(150136216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Rugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125532/9.

(150134935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 23.673.416.639,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

En date du 19 août 2014, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. ayant comme adresse le 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à Munsbach L-5365 (E&Y) comme réviseur d'entreprises pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

St Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015125547/16.

(150135572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sépia S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 117.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125535/10.

(150135066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

S-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 109, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.781.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

René STREFF

Administrateur

Référence de publication: 2015125536/11.

(150135099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sankaty Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.598.

Par résolutions signées en date du 29 juin 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125538/14.

(150135893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Security-Service-Schmitt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.271.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125541/9.

(150135046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Smart Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 127.182.

Les comptes annuels audités au 31/12/2012 de la société Smart Immo S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125544/10.

(150135828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Siboney Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue dernier sol.
R.C.S. Luxembourg B 187.110.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 931 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125542/9.

(150136911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125546/10.

(150135523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Stella Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 195.946.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} juillet 2015

- Monsieur Vito Marinelli, né le 07/08/1976 à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), demeurant professionnellement à 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que gérant pour une durée illimitée;

- Madame Delphine Bircker, née le 30/05/1981 à La Fère (France), demeurant professionnellement à 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015125549/14.

(150135096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Supercristal de Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125550/10.

(150135970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 124.967.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015125552/11.

(150135770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125553/10.

(150134986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

SAIC Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 3, Passage Gëlle Klack.

R.C.S. Luxembourg B 153.632.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1486 du 20 juillet 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAIC Lux, S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2015125556/15.

(150135753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Salon PS Pure Style s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 3, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 165.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125558/9.

(150135205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

SAUDI ARABIA INVESTMENT COMPANY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.921.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125559/10.

(150135161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

SAUDI ARABIA INVESTMENT COMPANY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.921.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125560/10.

(150135162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125561/10.

(150136110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sclarea Four S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125564/10.

(150135253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sedgewick Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 133.329.

En date du 21 juillet 2015 les associés de la Société ont pris acte de la décision suivante:

- Election de M. Martin Lemke, né le 3 mars 1970 à Fribourg, Allemagne, et résidant professionnellement au 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 21 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015125566/15.

(150135701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Select S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 93.435.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125567/9.

(150136133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Semantica Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.
R.C.S. Luxembourg B 88.358.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125568/10.

(150136027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014 et l'allocation du résultat relative à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125569/11.

(150135083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Settle Informatique SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125571/10.

(150134943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Sextant Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.940.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125572/9.

(150135536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

SFLW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.311.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2015125573/13.

(150135584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

SNI International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.518.

Les comptes annuels pour la période du 2 avril 2014 (date constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125579/11.

(150135518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Waterbrook, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 198.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Waterbrook Properties Limited, a company organised under the laws of the British Virgin Islands and registered under number 1727291 (the Company).

THERE APPEARED:

La Vista S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.035 and having a share capital of USD 20,000.- (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's capital is presently set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;

III. under the laws of British Virgin Islands the Company may, upon fulfilment of any and all transfer formalities under the laws of British Virgin Islands transfer its registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of this deed (the Migration), following which, the Company discontinues to be a British Virgin Islands company, and continues, for the purposes of the laws of the British Virgin Islands to be the same entity as the Company prior to the Migration, and the existence of the Company continues after the Migration;

IV. that by resolutions validly adopted by the management of the Company on 16 July 2015, duly resolved to convert the Company to a Luxembourg Company, such conversion being effective as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions including the passing of the necessary resolutions (being the Sole Shareholder resolutions and the board of directors resolutions) in the British Virgin Islands have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed;

V. that (i) an interim balance sheet of the Company dated as of the date hereof (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate dated as of the date hereof (the Management Certificate), duly signed by the sole director of the Company, indicate that, the subscribed and paid-up share capital of the Company is amounting to at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and has not been reduced below this amount as a result of losses. A copy of the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) waiver of the convening notice;

(b) transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

(c) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its name Waterbrook, and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

(d) approval of the Balance Sheet, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and setting up the share capital of the Company;

(e) amendment and complete restatement of the Company's articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

- (f) acknowledgment of the resignation of the Company's current managers and granting discharge to them;
 - (g) approval of the appointment of new managers of the Company for an unlimited period;
 - (h) establishment of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management at 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (i) empowerment and authorization of any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration; and
 - (j) miscellaneous.
- VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to the Migration have been duly performed as of the date of this deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Waterbrook, accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the Balance Sheet and the Management Certificate confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the legal minimum share capital of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company are fully and exclusively set out in the Balance Sheet.

The Sole Shareholder states that, upon Migration, all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Waterbrook” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in addition invest in, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, loan receivables in any form, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers, which will be composed of one or several class A managers and one or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholder(s) have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders exceed twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 13.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the managers and alternate managers in office prior to the transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors of the Company until the date of their resignation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint:

- Renata Magalhães Werneck, born in Rio de Janeiro, Brazil, on 15 May 1971, and having her address at Avenida Marginal, 8.648, 13º andar, Cascais, Portugal, as a class A manager of the Company for an unlimited period;
- Pieter van Nugteren, Principal Relationship Manager, born in Meppel, the Netherlands, on 19 April 1966, and having his professional address at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager of the Company for an unlimited period; and
- Luigi Maula, employee, born in Salerno, Italy, on 10 June 1982, having his professional address at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager of the Company for an unlimited period.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company, and any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration and the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Waterbrook Properties Limited, une société régie en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 1727291 (la Société).

A COMPARU:

La Vista S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.035 et disposant d'un capital social de USD 20.000,- (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. le capital de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) actions sous forme nominative, ayant valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques, la Société peut, après que toutes les formalités de transfert en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques aient été remplies, transférer son siège social, domicile, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent acte (la Migration), suite à quoi la Société cesse d'être une société des Îles Vierges Britanniques et continue, dans le cadre des lois des Îles Vierges Britanniques, d'être la même entité que la Société avant la Migration, et l'existence de la Société se poursuit après la Migration;

IV. que par des résolutions valablement adoptées par l'organe de gestion de la Société le 16 juillet 2015, il a été dûment décidé de convertir la Société en société de droit luxembourgeois, cette conversion étant effective à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuité de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises en vertu des lois applicables pour donner effet à ces résolutions y compris l'adoption des résolutions nécessaires (à savoir les résolutions de l'Associé Unique et les résolutions de conseil d'administration) dans les Îles Vierges Britanniques, ont été dûment accomplies. Une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte;

V. (i) qu'un bilan intérimaire de la Société daté à la date des présentes (le Bilan) et (ii) qu'un certificat de gestion daté à la date des présentes (le Certificat de Gestion), dûment signés par l'administrateur unique de la Société, font apparaître que, le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à au moins vingt mille dollars américains (USD 20.000) et n'a pas été diminué au-dessous de ce montant du fait de pertes. Une copie du Certificat de Gestion, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte et sera soumise avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement;

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) transfert du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société des Îles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique;

(c) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec pour dénomination Waterbrook et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(d) approbation du Bilan, en tant que bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société et fixation du capital social de la Société

(e) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

(f) prise d'acte de la démission des et octroi de décharge aux administrateurs actuels de la Société;

(g) approbation de la nomination de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée;

(h) établissement du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société au 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(i) pouvoir et autorisation à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration; et

(j) divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux modalités de convocation, l'Associé Unique se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le domicile, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion de la Société des Îles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises pour la prise d'effet de la Migration en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques ont été dûment accomplies à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec pour dénomination Waterbrook, accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et est soumise à compter de la date du présent acte aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le Bilan ainsi que le Certificat de Gestion attestant que la valeur des actifs nets de la Société se monte au moins au capital social minimum légal de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de tous les actifs et passifs de Société sont intégralement et exclusivement établis par le Bilan.

L'Associé Unique déclare, qu'après la Migration, tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent dans leur intégralité la propriété de la Société, qui continue de détenir tous les actifs et reste responsable de tous ses passifs et engagements.

Cinquième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts modifiés de la Société auront la teneur suivante:

“I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Waterbrook" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, créances sous toute forme, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes

valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

(i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance, qui se composera d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite pour toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-dessus et elles portent la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de mai de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le mandat des commissaires peut être renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle. Les commissaires ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision par le Conseil de distribuer les dividendes intérimaires doit intervenir dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intermédiaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser le trop-perçu à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation (s'il y en a un) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, des gérants et des suppléants en fonction avant la migration du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société des Îles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur octroyer décharge pour l'exercice de leurs fonctions de la date de leur nomination en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la date de leur démission.

Septième résolution

L'Associé Unique décide en outre de nommer:

- Renata Magalhães Werneck, née à Rio de Janeiro, Brésil, le 15 mai 1971, ayant son adresse au Avenida Marginal, 8.648, 13º andar, Cascais, Portugal, en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée;

- Pieter van Nugteren, Principal Relationship Manager, né à Meppel, Pays-Bas, le 19 avril 1966, et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée; et

- Luigi Maula, employée, né à Salerne, Italie, le 10 Juin 1982 et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le domicile, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion de la Société au 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société et tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration et les résolutions qui précèdent.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, le texte anglais fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127962/661.

(150137412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

3A Capital COOP SA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.778.

STATUTES

THE UNDERSIGNED, Aiman Andaspayeva, born on 11 May 1968 in Shu (Kazakhstan), residing at Karasai Batyr Kösesi 180, Apartment 77, Almaty 050009, Kazakhstan (the "Incorporator"), hereby incorporates a cooperative company organised as a public limited company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has only one director, the sole director;

"bondholder" means a holder of one or more bonds issued by the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.4;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"partial liquidation" has the meaning given in Article 17.1;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholder" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 14.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 These articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

Part 2. General characteristics, Members, Share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a cooperative company organised as a public limited company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

3A Capital COOP SA

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of subsidiaries and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Members.

3.1 No person may be admitted as a member of the company until the person has applied for membership in writing, the application has been approved by the company and the person has subscribed for one or more new shares.

3.2 Any member may retire and withdraw from membership in the company by written notice to the company. Any such withdrawal is effective and the shares held by the withdrawing member shall be repurchased by the company on the later of the date stated in the notice and the business day following the date on which the company receives the notice (or such other date as the parties may agree). The repurchase price and the terms of payment shall be determined by mutual agreement between the company and the withdrawing member in the course of the month ensuing after the repurchase of the shares. In case of disagreement, the price and the terms of payment shall be determined by an independent expert designated by the company.

3.3 The general meeting may by special resolution decide to exclude a member and terminate such member's membership. Not more than five days after the date on which a special resolution is passed, the board of directors must give written notice to the member of the exclusion. The effective date of the exclusion is the later of the date specified in the resolution and the date the member receives the notice. The shares held by the excluded member shall be repurchased by the company on the effective date of the termination. The repurchase price and the terms of payment shall be determined in the course of the month ensuing after the repurchase of the shares by an independent expert designated by the excluded member.

3.4 The members cannot withdraw their equity contributions to the company at will.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company is one United States dollar (USD 1.00), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each as follows:

- ten (10) ordinary shares;
- ten (10) class A preference shares (the "Class A Shares");
- ten (10) class B preference shares (the "Class B Shares");
- ten (10) class C preference shares (the "Class C Shares");
- ten (10) class D preference shares (the "Class D Shares");
- ten (10) class E preference shares (the "Class E Shares");
- ten (10) class F preference shares (the "Class F Shares");
- ten (10) class G preference shares (the "Class G Shares");
- ten (10) class H preference shares (the "Class H Shares"); and
- ten (10) class I preference shares (the "Class I Shares").

The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these articles.

4.2 The general meeting is authorised (a) to reduce or increase the share capital of the company by cancelling or issuing shares and (b) to grant rights to subscribe for or to convert any other securities into shares in the share capital of the company.

4.3 Shares of the company shall be in registered form only and not in bearer or dematerialised form. The company must issue each shareholder with one or more non-negotiable certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

4.4 The liability of a shareholder in respect of any share held by such shareholder is limited to the unpaid amount of the nominal value of such share and the premium for which it was issued.

Art. 5. Own shares.

5.1 Subject to and in accordance with Article 5.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

5.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the board of directors. Where shares are to be acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 15.2 shall apply mutatis mutandis.

5.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 6. Share register and transferability of shares.

6.1 The company shall maintain a register of shareholders subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

6.2 Shares are only transferable among shareholders or to the company itself. Shares of any class may only be transferred simultaneously with a proportionate number of shares of each other class held by the transferor.

Part 3. Management and decision - Making process

Art. 7. Directors.

7.1 The management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting may increase or, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, decrease the minimum number of directors.

7.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

7.3 If a seat is vacant on the board of directors, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 7.3, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the close of the next general meeting.

Art. 8. Decision-making by directors.

8.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

8.2 Notice of a meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

8.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

8.4 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

8.5 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

8.6 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 8.6 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

8.7 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

8.8 For the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, such director may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 9. Representation.

9.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the sole director) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, two directors acting jointly shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 10. Board may delegate.

10.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

10.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

10.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 11. Shareholders' reserve power and reserved matters.

11.1 The shareholders may, by ordinary resolution, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

11.2 No such resolution relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Part 5. Decision-making by shareholders

Art. 12. General meetings.

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at noon. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

12.2 The board of directors must convene annual general meetings and may call extraordinary general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any shareholder of the company.

12.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every bondholder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (chartered) statutory auditor or the (chartered) audit firm, as applicable.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting.

12.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

12.7 Where the board of directors so permits, shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 Where the board of directors so permits, shareholders may vote by postal correspondence by means of a voting form approved and made available by the company and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

12.10 Bondholders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Part 6. Accounting and finance

Art. 13. Accounting.

13.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

13.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 14. Premium accounts, statutory reserve.

14.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

14.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of one or more of such shareholder's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution.

14.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts, unless the board of directors resolves otherwise in connection with a partial liquidation.

14.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 15. Dividends and other distributions.

15.1 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

15.2 Subject to Articles 14.4 and 15.3, the annual net profit is at the disposal of the general meeting, it being understood that, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

15.3 In respect of any dividend, the holders of preference shares are entitled to receive a preferred portion of such dividend in the following order of priority:

- (a) the holders of Class A Shares: a portion equal to one percent (1%) of the nominal value of such shares;
- (b) the holders of Class B Shares: a portion equal to two percent (2%) of the nominal value of such shares;
- (c) the holders of Class C Shares: a portion equal to three percent (3%) of the nominal value of such shares;
- (d) the holders of Class D Shares: a portion equal to four percent (4%) of the nominal value of such shares;
- (e) the holders of Class E Shares: a portion equal to five percent (5%) of the nominal value of such shares;
- (f) the holders of Class F Shares: a portion equal to six percent (6%) of the nominal value of such shares;
- (g) the holders of Class G Shares: a portion equal to seven percent (7%) of the nominal value of such shares;
- (h) the holders of Class H Shares: a portion equal to eight percent (8%) of the nominal value of such shares; and
- (i) the holders of Class I Shares: a portion equal to nine percent (9%) of the nominal value of such shares.

The holders of ordinary shares shall be entitled to receive the remainder, if any.

Part 7. Fundamental changes

Art. 16. Amendment of articles.

16.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 16, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

16.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;

- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

16.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special shareholders' resolution).

16.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the bondholders. Any variation of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the bondholders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 17. Partial liquidation.

17.1 The general meeting may decide to repurchase and immediately cancel an entire class of shares (a "partial liquidation") and, in such event, an amount not exceeding the aggregate of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve, as determined by the board of directors by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

For the avoidance of doubt, the repurchase price (RP) cannot exceed the amount of net profit of the current financial year plus any accumulated realised profits (NP) and any distributable reserves (including share premium, voluntary premium and other equity contributions) (DR), less any loss of the current financial year and any accumulated realised losses (L) and any undistributable reserves and sums to be transferred to reserve (UR), such that $RP = (NP+DR) - (L+UR)$, increased by an amount equal to the reduction of the share capital of the company.

17.2 In case of a partial liquidation, classes of shares can only be repurchased and cancelled in reverse alphabetical order; first the Class I Shares, then the Class H Shares and so on and finally the ordinary shares.

Art. 18. Termination of the company.

18.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

18.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

THE INCORPORATOR HEREBY DECLARES (where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting):

1. The following shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator:

- ten (10) ordinary shares, numbered 1 through 10;
- ten (10) class A preference shares, numbered A-1 through A-10;
- ten (10) class B preference shares, numbered B-1 through B-10;
- ten (10) class C preference shares, numbered C-1 through C-10;
- ten (10) class D preference shares, numbered D-1 through D-10;
- ten (10) class E preference shares, numbered E-1 through E-10;
- ten (10) class F preference shares, numbered F-1 through F-10;
- ten (10) class G preference shares, numbered G-1 through G-10;
- ten (10) class H preference shares, numbered H-1 through H-10; and
- ten (10) class I preference shares, numbered I-1 through I-10.

Such shares may be paid up by way of contributions in cash or in kind or in the form of services.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2016.

3. The registered office of the company is located at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. The minimum number of directors is one. The following persons have been appointed as directors of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

- the Incorporator;
- Marcus Jacobus Dijkerman, born on 5 November 1962 in Schiedam (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; and

- Joost Anton Mees, born on 27 September 1978 in Delft (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. The following person has been appointed as internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

Executive Management S.a r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174568.

This document is drawn up in English followed by a version in French. In case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the Incorporator has set her hand hereunto this 20 July 2015.

Suit la traduction française du texte qui précède:

LE SOUSSIGNE, Aiman Andaspayeva, né le 11 mai 1968 à Shu (Kazakhstan), demeurant au Karasai Batyr Kösesi 180, appartement 77, Almaty 050009, Kazakhstan (le «Fondateur»), constitue par les présentes une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie une action dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.4;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«liquidation partielle» a la signification donnée à l'Article 17.1;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émises par la société;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 14.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée; et

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

Partie 2. Caractéristiques générales, Associés, Capital social et actions

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société coopérative organisée comme une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

3A Capital COOP SA

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de filiales et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Associés.

3.1 Nul ne peut devenir associé de la société avant qu'il n'en ait fait la demande d'admission par écrit, que la société n'ait approuvé la demande et qu'il n'ait souscrit une ou plusieurs nouvelles actions.

3.2 Tout associé peut démissionner et se retirer de la société moyennant un avis écrit à cette dernière. Le retrait prend effet et la société rachète toutes les actions détenues par l'associé qui se retire à la date indiquée dans l'avis ou, si il est postérieur, au jour ouvrable suivant celui de la réception de l'avis par la société (ou à toute autre date dont les parties peuvent convenir). Le prix de rachat et les modalités de paiement sont déterminés au cours du mois suivant la date du rachat des actions, d'un commun accord entre la société et l'associé qui se retire. En cas de désaccord, le prix et les modalités de paiement sont fixés par un expert indépendant désigné par la société.

3.3 L'assemblée générale peut décider, par résolution spéciale, d'exclure un associé et de résilier la qualité de sociétaire de l'associé. Dans les cinq jours suivant la date de la résolution spéciale, le conseil d'administration donne à l'associé un avis écrit de son exclusion. Cette exclusion prend effet à la date précisée dans la résolution ou, si elle est postérieure, à la date de réception de l'avis par l'associé. La société rachète toutes les actions détenues par l'associé qui est exclu à la date de prise d'effet. Le prix de rachat et les modalités de paiement sont fixés au cours du mois suivant la date du rachat des actions par un expert indépendant désigné par l'associé.

3.4 Les associés ne peuvent pas retire les apports en capitaux propres à volonté.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social de la société s'élève à un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) et se divise en cent (100) actions d'une valeur nominale d'un centime (0,01 USD) chacune de la manière suivante:

- dix (10) actions ordinaires;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»); et
- dix (10) actions privilégiées de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»).

Les droits et obligations attachés aux catégories d'actions sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents statuts.

4.2 L'assemblée générale est autorisé (a) à réduire ou augmenter le capital social de la société en annulant ou émettant des actions et (b) à octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion des autres titres en actions dans le capital social de la société.

4.3 Les actions de la société ne sont que nominatives et non au porteur ou dématérialisées. La société doit délivrer à chaque actionnaire un ou plusieurs certificats non négociables concernant les actions que cet actionnaire détient.

4.4 La responsabilité d'un actionnaire relativement à une action qu'il détient est limitée au montant non libéré de la valeur nominale et de la prime d'émission à verser en contrepartie de l'émission de cet action.

Art. 5. Propres actions.

5.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 5.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la société peut acquérir ses propres actions et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues.

5.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les actions ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration. Lorsque les actions seront acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 15.2 est applicable par analogie.

5.3 Les actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 6. Registre des actions et cessibilité d'actions.

6.1 La société doit tenir un registre des actionnaires sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

6.2 Les actions ne sont cessibles qu'entre actionnaires ou à la société elle-même. Les actions d'une catégorie peuvent être cédées seulement en même temps que le nombre proportionnel d'actions de chaque autre catégorie détenues par le cédant.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 7. Administrateurs.

7.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut augmenter ou, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, diminuer le nombre minimal d'administrateurs.

7.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 7.3, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Prise de décision par les administrateurs.

8.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en en avisant les autres administrateurs.

8.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

8.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

8.4 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

8.5 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

8.6 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 8.6 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

8.7 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

8.8 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 10. Pouvoir de délégation du conseil.

10.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

10.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

10.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 11. Pouvoir de réserve des actionnaires et questions réservées.

11.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à douze heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

12.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout actionnaire de la société.

12.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agréés) ou le cabinet de révision (agréé), selon le cas.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée.

12.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres actions de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Un actionnaire dispose d'un vote par action. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen d'un formulaire approuvé et mis à disposition par la société et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

12.10 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 13. Comptabilité.

13.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

13.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 14. Comptes de primes, réserve légale.

14.1 Lorsque la société émet des actions en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

14.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un actionnaire ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses actions (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.

14.3 S'il y a plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions autodétenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs d'actions d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes, sauf si le conseil d'administration décide autrement dans le cadre d'une liquidation partielle.

14.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 15. Dividendes et autres distributions.

15.1 Chaque action d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

15.2 Sous réserve des Articles 14.4 et 15.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale, étant entendu que le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

15.3 Quant à tout dividende, les détenteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir une partie prioritaire de ce dividende dans l'ordre de priorité suivant:

- (a) les détenteurs d'Actions de Catégorie A: une partie égale à un pour cent (1 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (b) les détenteurs d'Actions de Catégorie B: une partie égale à deux pour cent (2 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (c) les détenteurs d'Actions de Catégorie C: une partie égale à trois pour cent (3 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (d) les détenteurs d'Actions de Catégorie D: une partie égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (e) les détenteurs d'Actions de Catégorie E: une partie égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (f) les détenteurs d'Actions de Catégorie F: une partie égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (g) les détenteurs d'Actions de Catégorie G: une partie égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (h) les détenteurs d'Actions de Catégorie H: une partie égale à huit pour cent (8 %) de la valeur nominale de ces actions;
- et
- (i) les détenteurs d'Actions de Catégorie I: une partie égale à neuf pour cent (9 %) de la valeur nominale de ces actions.
- Les détenteurs des actions ordinaires recevront le solde restant éventuel.

Partie 7. Modifications de structure

Art. 16. Modification des statuts.

16.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 16, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital

social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

16.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

16.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie d'actions (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie d'actions) nécessite également l'approbation des actionnaires qui détiennent les actions de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les actionnaires de chacune des catégories d'actions visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des actionnaires).

16.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet ou à la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 17. Liquidation partielle.

17.1 L'assemblée générale peut décider de racheter et d'annuler immédiatement l'intégralité d'une catégorie d'actions (une «liquidation partielle»). Dans ce cas, un montant déterminé par le conseil d'administration selon d'un état comptable préparé à cette occasion et ne dépassant pas le montant total des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie d'actions annulées et de la partie proportionnelle de la réserve légale, doit être versé aux détenteurs d'actions de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

Pour éviter tout malentendu, le prix de rachat (PR) ne peut pas excéder le montant des bénéfices nets de l'exercice social en cours augmenté de tout bénéfice reporté (BN) et de toute réserve distribuable (y compris la prime d'émission, la prime volontaire et les autres apports en capitaux propres) (RD), moins les pertes de l'exercice en cours et les pertes reportées (P) et toute réserve indisponible et toute somme qui doit être incorporée dans une réserve (RI), tel que $PR = (BN+RD) - (P + RI)$, augmenté d'un montant équivalent à la réduction du capital social de la société.

17.2 En cas de liquidation partielle, le rachat et l'annulation des catégories d'actions peut seulement être effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique; premièrement les Actions de Catégorie I, ensuite les Actions de Catégorie H et ainsi de suite et finalement les actions ordinaires.

Art. 18. Différentes manières dont finit la société.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

18.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

LE FONDATEUR DECLARE PAR LES PRESENTES (le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale):

1. Les actions suivantes ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 USD) chacune, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur:

- dix (10) actions ordinaires, numérotées de 1 à 10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie A, numérotées de A-1 à A-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie B, numérotées de B-1 à B-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie C, numérotées de C-1 à C-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie D, numérotées de D-1 à D-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie E, numérotées de E-1 à E-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie F, numérotées de F-1 à F-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie G, numérotées de G-1 à G-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie H, numérotées de H-1 à H-10; et

- dix (10) actions privilégiées de catégorie I, numérotées de I-1 à I-10.

Ces actions peuvent être libérées par des apports en numéraire, en nature ou en industrie.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la société est établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. Le nombre minimal d'administrateurs est un. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

- le Fondateur;

- Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; et

- Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

Exequitive Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 174568.

Le présent document est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

EN FOI DE QUOI, le Fondateur a apposé sa signature le 20 juillet 2015.

AIMAN ANDASPAYEVA.

Référence de publication: 2015127990/661.

(150136486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**K Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 4K Group Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.516,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.037.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Holnest Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191506, (hereinafter "Holnest"),

here duly represented by Mr. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, born on 20 September 1970, in Portugal, executive, residing professionally at 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, the United Kingdom, with full power of subdelegation, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Altavista Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191501, (hereinafter "Altavista"),

here duly represented by Mr. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, born on 20 September 1970, in Portugal, executive, residing professionally at 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, the United Kingdom, with full power of subdelegation, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Globecast Holdings S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191504, (hereinafter "Globecast"),

here duly represented by Mr. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, born on 20 September 1970, in Portugal, executive, residing professionally at 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, the United Kingdom, with full power of subdelegation, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Praxis Global Investments S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, currently registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191503, (hereinafter "Praxis"),

here duly represented by Mr. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, born on 20 September 1970, in Portugal, executive, residing professionally at 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, the United Kingdom, with full power of subdelegation, by virtue of a power of attorney given under private seal,

(all together referred to as the “Shareholders”),

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders request the notary to act that:

I. Such appearing parties are the shareholders holding together hundred percent (100%) of the share capital of “4K Group Holding S.à r.l.”, a private limited liability company, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198037 (the “Company”), incorporated following a notarial deed of the undersigned notary, on June 15, 2015, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

II. Such appearing parties are the shareholders of “Progressco Holdings Limited”, a limited company, with registered office at Florinis 11, City Forum Building, 3rd Floor, Office 302, Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia (Cyprus) under number HE 252818 (“Progressco”).

III. Such appearing parties are the shareholders of “Antenna Group S.A.”, a société anonyme, with registered office at Kifissias 10-12, 15125 Amarousion, Attica, Greece registered with the General Electronic Commercial Registry of Greece under number 000596301000 (“Antenna”).

(together referred to as the “Contributed Entities”).

IV. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into six thousand two hundred fifty (6,250) Class A shares, three thousand one hundred twenty-five (3,125) Class B shares and three thousand one hundred twenty-five (3,125) Class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

V. The Shareholders have consented to waive any convening requirements and declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand.

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representatives, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company resolve to change the name of the Company from “4K Group Holding S.à r.l.” into “K Group Holding S.à r.l.”.

Consequently, the Shareholders resolve to amend Article 1 of the Company's articles of association (the “Articles”) which shall henceforth read as follows:

“ **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of K Group Holding S.à r.l. (the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).”

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.2 of the Articles, which shall read as follows:

“In case of issuance of new shares in the share capital of the Company, the Shareholders shall be entitled to issue only new Class D Shares and each Shareholder will be entitled to participate pro rata in any issue of new Class D Shares (“New Class D Shares”), such New Class D Shares to be paid by contribution in cash or in kind; provided, however, that if any Shareholder fails to participate in any New Class D Shares Issue (in whole or in part) that requires the contribution of funds or shares, titles or properties (such as an increase in capital by cash or in kind), then its pro rata portion shall be reduced accordingly for this purpose and the remaining Shareholders shall be entitled to acquire the shares of the New Class D Shares Issue on a pro rata basis among those electing to do so to be offered to the remaining Shareholders in successive offering rounds pro rata to the holding of securities in the New Class D Shares Issue as between the remaining Shareholders immediately prior to New Class D Shares Issue until no further Class D Shares are taken up.”;

Third resolution

The shareholders of the Company resolve to increase the Company's share capital to the extent of sixteen Euro (EUR 16) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred sixteen Euro (EUR 12,516) by the creation and issuance of sixteen (16) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”) and vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of two hundred twenty four million four hundred ninety nine thousand nine hundred eighty four Euro (EUR 224,499,984).

Subscription - Payment

1. Holnest declares to subscribe to four (4) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of fifty six million one hundred twenty four thousand nine hundred ninety six Euro (EUR 56,124,996) for a total

amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) (“Contribution 1”).

Contribution 1 is described as follows:

- Three thousand forty seven (3,047) shares of Progressco amounting to fifty six million one hundred thousand Euro (EUR 56,100,000);

- Five million one hundred twenty six thousand ninety four (5,126,094) shares of Antenna amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000).

2. Altavista declares to subscribe to four (4) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of fifty six million one hundred twenty four thousand nine hundred ninety six Euro (EUR 56,124,996) for a total amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) (“Contribution 2”).

Contribution 2 is described as follows:

- Three thousand forty six (3,046) shares of Progressco amounting to fifty six million one hundred thousand Euro (EUR 56,100,000);

- Five million twenty five thousand six hundred thirty six (5,025,636) shares of Antenna amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000);

3. Globecast declares to subscribe to four (4) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of fifty six million one hundred twenty four thousand nine hundred ninety six Euro (EUR 56,124,996) for a total amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euros (EUR 56,125,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) (“Contribution 3”).

Contribution 3 is described as follows:

- Three thousand forty six (3,046) shares of Progressco amounting to fifty six million one hundred thousand Euro (EUR 56,100,000);

- Five million twenty five thousand six hundred thirty seven (5,025,637) shares of Antenna amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000).

4. Praxis declares to subscribe to four (4) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights as the existing shares in the Company as per provision of article 5.5. of the Articles, together with an aggregate share premium of fifty six million one hundred twenty four thousand nine hundred ninety six Euro (EUR 56,124,996) for a total amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) and that it fully pays it up by a contribution in kind for a principal amount of fifty six million one hundred twenty five thousand Euro (EUR 56,125,000) (“Contribution 4”).

Contribution 4 is described as follows:

- Three thousand forty six (3,046) shares of Progressco amounting to fifty six million one hundred thousand Euro (EUR 56,100,000);

- Five million twenty five thousand six hundred thirty six (5,025,636) shares of Antenna amounting to twenty five thousand Euro (EUR 25,000).

Contribution 2 and Contribution 4 include one (1) share of Antenna equally held jointly by Altavista and Praxis.

(all together referred to as the “Contributions”).

Evidence of the contribution's value

Proof of the value of the Contributions has been given by a statement of contribution value duly executed by the Company and the Contributed Entities.

Effective implementation of the contribution

The Shareholders declare that:

- they are the sole unrestricted owners of the contributed shares resulting from the Contributions and possess the power to dispose of them (they are legally and conventionally freely transferable);

- the Contributions of the shares are effective on 21 July 2015, without qualification;

- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards third parties.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred sixteen Euro (EUR 12,516) divided into:

5.1.1 six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the “Class A Shares”);

5.1.2 three thousand one hundred twenty five (3,125) class B shares (the “Class B Shares”);

5.1.3 three thousand one hundred twenty five (3,125) class C shares (the “Class C Shares”);

5.1.4 sixteen (16) class D shares (the “Class D Shares”)

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, and any other shares of any class (existing or new) issued in the future by the Shareholders, being together referred to as the “Shares”. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly”.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Holnest Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191506 (ci-après «Holnest»),

ici représentée par M. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, né le 20 septembre 1970 au Portugal, cadre, résidant professionnellement au 192 Sloane Street, Londres SW1X 9QX, Royaume-Uni, avec plein pouvoir de substitution, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Altavista Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191501 (ci-après «Altavista»),

ici représentée par M. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, né le 20 septembre 1970 au Portugal, cadre, résidant professionnellement au 192 Sloane Street, Londres SW1X 9QX, Royaume-Uni, avec plein pouvoir de substitution, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Globecast Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191504 (ci-après «Globecast»),

ici représentée par M. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, né le 20 septembre 1970 au Portugal, cadre, résidant professionnellement au 192 Sloane Street, Londres SW1X 9QX, Royaume-Uni, avec plein pouvoir de substitution, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Praxis Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191503 (ci-après «Praxis»),

ici représentée par M. Antero José Moura da Costa Cardoso Baldaia, né le 20 septembre 1970 au Portugal, cadre, résidant professionnellement au 192 Sloane Street, Londres SW1X 9QX, Royaume-Uni, avec plein pouvoir de substitution, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ci-après désignés les «Associés»)

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les Associés requièrent le notaire d'acter que:

I. Lesdites parties comparantes sont les associés détenant ensemble cent pourcent (100%) du capital social de «4K Group Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxem-

bourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198037 (le «Société»), constituée suite à un acte du notaire instrumentant du 15 juin 2015, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

II. Lesdites parties comparantes sont les actionnaires de «Progressco Holdings Limited», une société ayant son siège social au 11 Florinis, City Forum Building, 3rd Floor, Office 302, Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du registre des sociétés (Registrar of Companies) de Chypre sous le numéro HE 252818 («Progressco»).

III. Lesdites parties comparantes sont les actionnaires d'«Antenna Group S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 10-12 Kifissias, 12125 Amarousion, Attica, Grèce, enregistrée avec le General Electronic Commercial Registry of Greece sous le numéro 000596301000 («Antenna»).

(ci-après désignées les «Sociétés Apportées»)

IV. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), divisé en six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A, trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B et trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie C, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

V. Les associés ont consenti à renoncer aux exigences de convocation et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion au préalable.

En conséquence, les parties comparantes, représentées comme établit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident de changer le nom de la Société de «4K Group Holding S.à r.l.» en «K Group Holding S.à r.l.».

En conséquence, les Associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société (les «Statuts») pour avoir désormais la teneur suivante:

« **1. Forme et dénomination sociale.** Le présent document constitue les statuts (les «Statuts») de K Group Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»).»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.2 des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **5.2.** En cas d'émission de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, les Associés sont autorisés à émettre uniquement des nouvelles parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») et chaque Associé sera autorisé à participer au prorata de toute émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie D («Emission de Nouvelles Parts de Catégorie D»), ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D devront être payées par un apport en numéraire ou en nature, cependant, si l'un des Associé ne participe pas à l'émission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D (entièrement ou en partie) que requiert l'apport de fonds (même lors d'une augmentation de capital en numéraire ou en nature), alors sa portion au prorata sera réduite en conséquence à cette fin et les Associés restants auront le droit d'acquérir des actions de l'Emission des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D sur une base au prorata parmi ceux ayant choisi de le faire devant être offertes aux Associés restants dans les cycles d'offre successifs au prorata de leur détention de titres dans l'Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D entre les Associés restants immédiatement prioritaires lors de l'Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie D à acquérir.»

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize euros (16 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à douze mille cinq cent seize euros (12.516 EUR) par la création et l'émission de seize (16) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de deux cent vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (224.499.984 EUR).

Souscription - Paiement

1. Holnest déclare souscrire à quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-six millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (56.124.996 EUR) pour un montant total de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) (l'«Apport 1»).

L'Apport 1 est décrit comme suit:

- Trois mille quarante-sept (3.047) actions de Progressco pour un montant de cinquante-six millions cent mille euros (56.100.000 EUR);

- Cinq millions cent vingt-six mille quatre-vingt-quatorze (5.126.094) actions d'Antenna pour un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

2. Altavista déclare souscrire à quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-six millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (56.124.996 EUR) pour un montant total de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) (l'«Apport 2»).

L'Apport 2 est décrit comme suit:

- Trois mille quarante-six (3.046) actions de Progressco pour un montant de cinquante-six millions cent mille euros (56.100.000 EUR);

- Cinq millions vingt-cinq mille six cent trente-six (5.025.636) actions d'Antenna pour un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

3. Globecast déclare souscrire à quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-six millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (56.124.996 EUR) pour un montant total de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) (l'«Apport 3»).

L'Apport 3 est décrit comme suit:

- Trois mille quarante-six (3.046) actions de Progressco pour un montant de cinquante-six millions cent mille euros (56.100.000 EUR);

- Cinq millions vingt-cinq mille six cent trente-sept (5.025.637) actions d'Antenna pour un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

4. Praxis déclare souscrire à quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société conformément à l'article 5.5 des Statuts, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-six millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (56.124.996 EUR) pour un montant total de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant de cinquante-six millions cent vingt-cinq mille euros (56.125.000 EUR) (l'«Apport 4»).

L'Apport 4 est décrit comme suit:

- Trois mille quarante-six (3.046) actions de Progressco pour un montant de cinquante-six millions cent mille euros (56.100.000 EUR);

- Cinq millions vingt-cinq mille six cent trente-six (5.025.636) actions d'Antenna pour un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

L'Apport 2 et l'Apport 4 incluent une (1) action d'Antenna détenue conjointement de manière égale par Altavista et Praxis.

(ci-après ensemble désignés les «Apports»).

Preuve de la valeur de l'apport

La preuve de la valeur des Apports a été donnée par une déclaration sur la valeur de l'apport dûment signée par la Société et les Sociétés Apportées.

Existence de l'apport

Les Associés déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires sans restriction des actions apportées résultant des Apports et possèdent le pouvoir d'en disposer (elles sont légalement et contractuellement librement transmissibles);

- les Apports d'actions sont effectifs au 21 Juillet 2015, sans qualification;

- toutes les autres formalités sont en cours afin d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers les tiers.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent seize euros (12.516 EUR) divisé en:

5.1.1 six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

5.1.2 trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

5.1.3 trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

5.1.4 seize (16) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»)

Ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune; les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie D, et toutes autres parts sociales de n'importe quelle catégorie (existantes ou nouvelles) émises dans le futur par les Associés, étant ensemble référencées comme les «Parts Sociales». Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et «Associé» doit être interprété conformément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 8.000.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. J. MOURA DA COSTA CARDOSO BALDAIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23160. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127991/333.

(150137271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Wellevue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.414.

In the year two thousand and fifteen.

On the seventeen of July

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Michael DAUN, consultant, residing at B 1060 Brussels, 41, Avenue Brugmann.

The appearing person is hereby represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, professionally residing in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, by virtue of a proxy given under private seal dated July 10, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

That the private limited liability company "Wellevue S.à r.l.", established and having its registered office at L-8086 Bertrange, 76, Cité Am Wenkel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.414, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Francis KESSELER, then residing in Esch-sur-Alzette, on the 5th of February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 909 of April 17, 2013.

That the Company has a corporate capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1.250.000) shares with a nominal value of ONE EUROCENT (EUR 0,01) each.

That the appearing party, represented as said before, is the actual shareholder of the Company and that he takes, through his representative, the following resolutions.

First resolution

a) INCREASE OF THE CORPORATE CAPITAL

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by the amount of ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY EURO (EUR 1.380.-) so as to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-) to the amount of THIRTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTY EURO (EUR

13.880.-) by the issue of one hundred thirty eight thousand (138.000) new shares, along with the payment of a share premium of a total amount of FIFTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY EURO (EUR 53.820.-).

b) SUBSCRIPTION AND PAYMENT

The one hundred thirty eight thousand eight hundred (138.000) new shares have been subscribed and paid up as follows:

- sixty-nine thousand (69.000) new shares by the existing shareholder, Mr. Michael DAUN, consultant, residing at B 1060 Brussels, 41, Avenue Brugmann, by a payment in cash of the amount of SIX HUNDRED AND NINETY EURO (€ EUR 690.-) along with a share premium of the amount of TWENTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED TEN EURO (EUR 26.910.-);

- sixty-nine thousand (69.000) new shares by the newly authorized shareholder Mr. Hugo VAN GALEN, consultant, residing at NL-3903 DE Veenendaal, Theehuvelaan 5, by a payment in cash of the amount of SIX HUNDRED AND NINETY EURO (€ EUR 690.-) along with a share premium of the amount of TWENTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED TEN EURO (EUR 26.910.-).

The total amount of FIFTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 55.200.-), being the amount of ONE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY EURO (EUR 1.380.-) as share capital increase and the amount of FIFTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY EURO (EUR 53.820.-) as share premium, is forthwith at the free disposal of the private limited company Wellevue S.à r.l. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Mr. Hugo VAN GALEN is hereby represented by Mrs. Sophie BATARDY, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated July, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

Following the capital increase, the shareholders, represented as said before, decide to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 5. (Paragraphe 1).** The corporate capital is set at THIRTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTY EURO (EUR 13.880.-) represented by one million three hundred eighty-eight thousand (1.388.000) shares with a nominal value of ONE EUROCENT (EUR 0.01) each."

Third resolution

The shareholders decide to transfer the registered office from Bertrange to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 4. (Paragraphe 1).** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg."

Fourth resolution

The shareholders decide to fix the address of the company as follows: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Fifth resolution

The shareholders decide to amend article 8 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 8.** Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Corporate units may not be transmitted by reason of death to non-members except with the approval of owners of corporate units representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case referred to in paragraph 2, no consent shall be required where the corporate units are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or, insofar as the articles so provide, to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the manager by process-server and notified to the members by registered mail.

However, during the said period of three months, the corporate units of the deceased may be acquired either by the members, subject to the requirements of the last sentence of Article 199 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, or by a third party approved by them, or by the company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a company of its own shares.

The repurchase price of the corporate units shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the corporate units of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the company.

Transfers of corporate units must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, whom is known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept juillet

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Michael DAUN, consultant, demeurant à B-1060 Bruxelles, 41, Avenue Brugmann.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "WelleVue S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8086 Bertrange, 76, Cité Am Wenkel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.414, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 909 du 17 avril 2013.

Que la société a un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (EUR 0,01) chacune.

Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul associé de la Société et qu'il prend, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

a) AUGMENTATION DE CAPITAL

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 1.380.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) au montant de TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 13.880.-) par la création de cent trente-huit mille (138.000) parts sociales nouvelles, et avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT VINGT EUROS (EUR 55.820.-).

b) SOUSCRIPTION ET LIBERATION

Les cent trente-huit mille (138.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées comme suit:

- soixante-neuf mille (69.000) nouvelles parts sociales par l'associé existant Monsieur Michael DAUN, consultant, demeurant à B-1060 Bruxelles, 41, Avenue Brugmann, moyennant versement en numéraire du montant de SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 690.-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de VINGT-SIX MILLE NEUF CENT DIX EUROS (EUR 26.910.-);

- soixante-neuf mille (69.000) nouvelles parts sociales par le nouvel associé agréé Monsieur Hugo VAN GALEN, consultant, demeurant à NL-3903 DE Veenendaal, Theehuellaan 5, moyennant versement en numéraire du montant de SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 690.-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de VINGT-SIX MILLE NEUF CENT DIX EUROS (EUR 26.910.-).

Le montant total de CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 55.200.-), faisant le montant de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 1.380.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de CINQUANTE-

TROIS MILLE HUIT CENT VINGT EUROS (EUR 55.820.-) à titre de prime d'émission, se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée Wellevue S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Monsieur Hugo VAN GALEN est ici représenté par Madame Sophie BATARDY, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du juillet 2015;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social de la société s'élève à TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 13.880,-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-huit mille (1.388.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (EUR 0,01) chacune."

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg."

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société comme suit: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127963/195.

(150137104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

VRN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 194.507.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

the extraordinary general meeting of shareholders of VRN S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, having its registered office at 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.507, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 March 2015 number 787.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr. Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Khadigea Klingele, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The general meeting has the following agenda:

1. Amendment of article 12 of the articles of incorporation;
2. Amendment of article 17 of the articles of incorporation; and
3. Miscellaneous.

II. The shareholder represented, the proxy and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears that the entire share capital being present or represented at the present general meeting.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

“ Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

12.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

12.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

12.4 The board of managers is authorized to decide on the following actions of the Company prior approval of such actions by the general meeting of shareholders of the Company:

(i) determination of the terms of, conclusion, modification and termination of contracts with registrars, custodians, depositories and escrow agents engaged by the Company for maintaining of accounts for the shares or participation interests in any other form owned or held by the Company in Luxembourg and in the foreign companies; and

(ii) authorization or cancellation of authority granted to any person to represent the Company vis-à-vis such registrars, custodians, depositories and escrow agents.

12.5 An advisory board can be created by the general meeting of shareholders of the Company, which will assist the board of the managers by way of granting of general advice and recommendations on transactions to the board of managers of the Company. Such advisory board should perform its duties in accordance with the terms of the rules of procedure for the advisory board.”

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 17. Dealing with third parties.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of the chairman and any one manager of the Company, or (ii) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers, unless otherwise stated in the present articles of association.”

There being no further business, the meeting was closed at 3.15 p.m..

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, first names and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juin,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VRN S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.507, constituée suivant un acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date de 21 mars 2015 numéro 787.

L'assemblée générale s'est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Mrs Brigitte Wahl, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Khadigea Klingele, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 17 des statuts de la Société
3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale.

IV. Que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir examiné chaque point à l'ordre du jour, l'assemblée générale demande au notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification de l'article 12 de des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

12.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

12.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

12.4 En outre, le conseil d'administration est habilité sur approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires à décider des actions suivantes liées aux filiales de la Société:

(i) détermination des modalités de conclusion, modification et résiliation de contrats avec des registraires, dépositaires, et des agents d'entiercement engagés par la filiale de la Société pour la maintenance de comptes pour les actions ou titres de participation appartenant ou détenus sous toute autre forme par la filiale concernée de la Société au Luxembourg et dans les entreprises étrangères; et

(ii) autorisation ou annulation de l'autorité accordée à toute personne pour représenter la filiale de la Société vis-à-vis de ces registraires, dépositaires, et agents d'entiercement.

12.5 Un comité consultatif peut être créé par l'assemblée générale des associés de la Société, qui assistera le conseil de gérance par biais d'octroi de conseils et de recommandations générales concernant les transactions de la Société. Ce comité consultatif effectuera ses fonctions en conformité avec les règles de procédure du comité consultatif.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification de l'article 17 de des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe du président et d'un gérant, ou (ii) par la signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, sauf si stipulé autrement dans les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 juin 2015. GAC/2015/5367. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127961/150.

(150136174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Vord Trust SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.760.

Extrait du 24 juillet 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de VORD TRUST SCSp, société en commandite spéciale

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. VORD GROUP S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 10.04.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B197795 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «VORD TRUST SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 24 juillet 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015127960/37.

(150136530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 10 avril 2015

L'Associé unique de la Société décide de renouveler les mandats de:

1. Madame Emilie SCHMITZ, gérante;
2. Monsieur Martin DOUXAMI, gérant;
3. Monsieur Laurent GODINEAU, gérant;

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127984/15.

(150136536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Wratislavia Buildings SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.811.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 14 juillet 2015 que la société en commandite spéciale WRATISLAVIA BUILDINGS SCSp a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est WRATISLAVIA BUILDINGS SCSp.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des valeurs mobilières, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

3. La date de constitution de la Société est le 14 juillet 2015, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est WRE PROJEKT SP Z O.O., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République de Pologne, ayant son siège social à Szewska Street 8, 50-122 Wroclaw, République de Pologne, et immatriculée au Registre d'Entrepreneurs polonais sous le numéro 0000534254 (l'"Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) gérant(s) a(ont) délégué le pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015127977/40.

(150137506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

MH Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breinfeld.

R.C.S. Luxembourg B 133.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 08 mai 2015

- la démission de la société FIDU - CONCEPT S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- La société ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A. avec siège social au 16, rue de Differdange à L - 4437 Soleuvre RCSL B99368 est nommée nouveau Commissaire aux Comptes rétroactivement au 1^{er} janvier 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Référence de publication: 2015127595/14.

(150136571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Vox Industries SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.805.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 20 juillet 2015 que la société en commandite spéciale Vox Industrie SCSp a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est Vox Industrie SCSp.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des valeurs mobilières, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

3. La date de constitution de la Société est le 20 juillet 2015, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est EDUHOUSE SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République de Pologne, ayant son siège social à 88-160 Janikowo, Gnieznienska 26/28, République de Pologne, et immatriculée au Registre d'Entrepreneurs polonais sous le numéro 0000497519, numéro fiscal 7773235677 (l'Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) gérant(s) a(ont) délégué le pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015127949/41.

(150137494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Velcan, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015127953/11.

(150136339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.
